Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260928-2026_07_004-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage des délibérations : 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT**
Absent représenté **: LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absente excusée **: Rosine VERBECQ,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 07 / 004 : Extension des moyens de vidéoprotection

Madame le Maire rappelle que sur l'année 2024, la commune de Pleyben a déployé fortement la vidéosurveillance aux abords de ses bâtiments communaux, à savoir l'installation de 31 caméras aux endroits suivants : mairie et agence postale, les gymnases, les terrains de football, les abords de l'école primaire et l'aire de jeux.

En conciliant sécurité et libertés individuelles, l'objectif de l'installation de la vidéo-protection est triple :
- renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique,
- dissuader les actes réguliers de malveillance et dégradations des bâtiments publics, qui présentent un coût pour la collectivité,
- faciliter l'élucidation d'affaires judiciaires en optimisant la collaboration entre la police municipale et les divers services de police et gendarmerie.

Aujourd'hui, à l'instar d'un appel à projet lancé par le Département du Finistère, il est proposé d'y répondre favorablement en étendant la vidéoprotection aux endroits suivants :
- Les abords de notre salle culturelle ARVEST (4 caméras)
- Les abords du bâtiment Ti ar Vuhez (3 caméras)
- l'entrée/sortie de l'agglomération côté giratoire du Drévers (2 caméras)
- l'entrée/sortie de l'agglomération zone de la Gare (2 caméras)
- l'entrée/sortie de l'agglomération zone rue Carhaix (2 caméras)
- arrière Le Passage (1 caméra)

L'appel à projet prévoit que les travaux devront être réalisés avant le 31 décembre 2027.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260928-2026_07_004-DE

Le plan de financement proposé est le suivant :

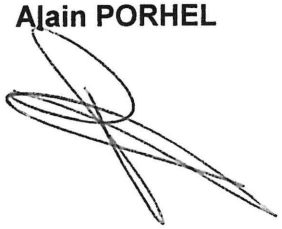
DEPENSES HT		RECETTES	
14 caméras en fourniture et pose	34 798,00	Etat (DETR accordé)	18 000,00
Travaux génie civil	20 000,00	Département (50% sur les caméras)	17 400,00
		Autofinancement commune (35%)	19 398,00
TOTAUX	54 798,00		54 798,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver ce nouveau projet,**
- **de solliciter la subvention du Département et de la Préfecture du Finistère**
- **d'autoriser Madame Le maire à demander l'autorisation d'exploitation des caméras auprès de la Préfecture**
- **d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document découlant de cette décision**
- **d'annuler la précédente délibération n° 2025-04-015 adoptée le 10 juillet 2025**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL



Le Maire
Amélie CARO

